

Le Conseil municipal s'est réuni le 17 décembre 2008

En synthèse, les décisions adoptées

Objet n°1 : Décisions modificatives

Le Conseil municipal vote les virements de crédits proposés par la Commission du Budget.

Adopté à l'unanimité

Objet n°2 : Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Communauté de Communes Sud Pays Basque (CCSPB)

En tant que membre de l'EPFL, la Commune est sollicitée afin de donner son avis sur la demande d'adhésion à l'EPFL présentée par la CCSPB.

Le Conseil municipal décide d'accepter cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

Objet n°3 : Délibération déterminant les règles applicables aux questions orales posées au cours des séances du Conseil municipal

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, une délibération détermine les conditions dans lesquelles les élus peuvent poser des questions orales.

Le Conseil municipal vote les modalités proposées.

Adopté à l'unanimité

Objet n°4 : Convention de rétablissement de communication avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF)

A l'occasion des travaux de déplacement et d'agrandissement de la gare de péage, le tracé de la route de Courlécou sera modifié.

Le Conseil municipal accepte de conclure avec les ASF une convention de rétablissement des communications.

Adopté à l'unanimité